

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE605

présenté par

Mme Clapot, Mme Sylla, Mme Sarles, Mme Thomas, M. Krabal, M. Baichère, Mme Lenne et
M. Renson

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 10 par la phrase :

Dans tous les secteurs d'intervention de sa politique de développement et de solidarité internationale, la France prend en compte, dans les objectifs, principes et indicateurs, l'égalité femmes-hommes et l'égalité filles-garçons, y compris dans sa réponse à la COVID-19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mentionner l'impact disproportionné de la pandémie de Covid-19 sur les femmes et les filles, ainsi que celle d'intégrer la dimension genre dans la réponse et d'associer ces dernières à la prise de décision.